

SIMON Emile, Jean-Baptiste

Etat civil :

Né le 13 décembre 1915 à Marseille (Bouches-du-Rhône), décédé le 6 juillet 2015.

Famille :

Fils de Charles Simon, Directeur adjoint de l'Octroi de Marseille, et de Lazarine Gay. Marié à ?, commis des P.T.T. en 1948¹, Contrôleur des P.T.T. en 1949² *Id.* en 1954³, surveillante des P.T.T. à la date de 1963, pas d'enfants à cette date.⁴ Pupille de la Nation.⁵ On trouve une Martine Simon Directeur de la Production des Prêts aux particuliers à l'Union de Crédit pour le Bâtiment (UCB) en juillet 1990.⁶ Déclare en 1989 : " Je m'intéresse à la Poste parce que je suis né dans les PTT comme beaucoup de gens et j'y ai trouvé un milieu attachant et même passionnant. " ⁷

Position :

Inspecteur général des P.T.T. Directeur général des Postes au secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications et à la Télédiffusion, Retraité à compter du 14 décembre 1980 (décret n°415/A du 15 décembre 1980, *J.O.* du 16 décembre 1980). Directeur général honoraire des Postes.⁸

Formation :

Baccalauréat seconde partie deuxième série mathématiques (session octobre 1933) mention passable.⁹ Baccalauréat mathématiques générales juin 1936 mention AB.¹⁰ Reçu au rédacteur en octobre 1942.¹¹ Lycée Thiers et Faculté des sciences de Marseille. E.N.S.P.T.T. 1945-1948. 11è/25 entrée¹², 2è/23 sortie promotion général.¹³

Service militaire :

Du 20 octobre 1936 au 14 octobre 1938. Guerre 1939-1940 du 3 septembre 1939 au 29 juillet 1940.¹⁴ Préparation militaire E.O.R. à Hyères 47è/168. Caporal le 16 avril 1937, sergent de réserve le 30 avril 1938.¹⁵

¹Fiche de renseignement ronéotée pour l'accès à l'emploi d'administrateur adjoint, 6 juillet 1948, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

²Feuille d'avancement de grade pour le grade d'administrateur de 2è classe, 17 novembre 1949, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

³Feuille d'avancement de grade pour le grade d'administrateur de 1è classe, 2 décembre 1954, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁴Feuille d'avancement de grade pour la grade d'Administrateur hors classe, 6 novembre 1963, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁵ Office des pupilles de la Nation, jugement rendu le 6 octobre 1926, dossier personnel de Emile Simon, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁶ *Bulletin de l'I.R.E.P.P.* n°6, juillet 1990, p. 51.

⁷ Audition publique de E. Simon (en tant que Vice-président de l'IREPP) par H. Prévot dans le cadre du Débat Public, 17 mai 1989, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/8.

⁸ Dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁹Copie manuscrite certifiée conforme, 10 janvier 1934, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

¹⁰Certificat d'Etudes Supérieures de Licence ès-Sciences, 24 juin 1936, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

¹¹Feuille de carrière n°892-1, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

¹² Notice individuelle dactylographiée de H. Mongas, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

¹³ A.N., archives E.N.S.P.T.T. 950497 carton 4, classement promotion 1945-1948.

¹⁴Feuille de service militaire photographiée, 16 mars 1953, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

Carrière :

-1938 :

26 octobre 1938 : surnuméraire puis commis à Paris, Paris Central¹⁶, Télégraphe¹⁷. “ J’étais entré aux P.T.T. juste avant la guerre. Affecté au Télégraphe à Clermont-Ferrand, à la direction du Puy-de-Dôme, j’allais voir les gens des lignes et des services locaux.”¹⁸

-1942 :

Commis à Paris - central détaché à la Direction départementale du Puy-de-Dôme dans les fonctions de rédacteur au service téléphonique.¹⁹

-1943 :

11 juillet 1943 : Contrôleur rédacteur à la direction départementale du Puy-de-Dôme, Clermont Ferrand²⁰, (arrêté du 21 juin 1943, à compter du 11 juillet 1943).²¹

-1945 :

1er octobre 1945 : Rédacteur-élève à l’E.N.S.P.T.T.²², (arrêté du 21 septembre 1945 à compter du 1er octobre 1945).²³

-1947 :

1er octobre 1947 : Nommé à l’emploi d’inspecteur principal breveté des services sédentaires à l’E.N.S.P.T.T. et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er octobre 1947.²⁴

-1948 :

1er octobre 1948 : Administrateur adjoint à la direction du Personnel.²⁵ “ Affecté au service du recrutement à la direction du Personnel, il s’y distingue rapidement par l’étendue de sa culture, la précision de ses connaissances professionnelles, la solidité de son jugement et la valeur des études qui lui sont confiées. Ces qualités extrêmement brillantes le désignaient pour diriger le service des relations extérieures du ministère ”.²⁶ Sa nomination est selon lui le fruit du hasard : “ En fait ça a été les deux fois une suite de hasards. La direction du personnel de l’époque était la direction prééminente, à la fois par ses attributions, qui comprenaient la gestion des effectifs, la gestion du personnel, la formation, et par la personnalité de son directeur qui était un ancien résistant. Sorti dans un très bon rang de l’Ecole Nationale des P.T.T., j’ai été affecté à la direction considérée comme la plus prestigieuse. J’ai été nommé sous-chef de bureau du recrutement. Malgré les apparences, c’était un poste important. J’ai

¹⁵Etat de services militaires, 7 juin 1938, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

¹⁶ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

¹⁷ “ les P.T.T. entre 1950 et 1980 ”, Annales des Mines. Gérer et comprendre, entretien de O. Join Lambert et F. Pallez avec Emile Simon, n°43, mars 1996, p. 40.

¹⁸“ les P.T.T. entre 1950 et 1980 ”, Annales des Mines. Gérer et comprendre, entretien de O. Join Lambert et F. Pallez avec Emile Simon, n°43, mars 1996, p. 37.

¹⁹Rapport spécial de la Direction départementale du Puy-de-Dôme, 28 décembre 1942, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

²⁰ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

²¹Notification de nomination, 1er juillet 1943, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

²² Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

²³Notification de nomination, 27 septembre 1945, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

²⁴Feuille de Légion d’Honneur, 30 avril 1958, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

²⁵ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

²⁶Lettre dactylographiée de P. Ribes à E. Simon, s.d. (mars 1980), dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

été très étonné de voir les relations qui existaient à l'intérieur de cette direction (..). Il fallait que j'élabore les règles de recrutement des personnels sans connaître le contenu de leurs tâches." ²⁷

-1949 :

1er janvier 1949 : -Administrateur de 3^e classe (arrêté du 21 février 1949 à compter du 1er janvier 1949).²⁸
-Administrateur de 2^e classe ²⁹ (arrêté du 21 février 1950 à compter du 1er janvier 1949).³⁰

-1952 :

Responsable du Service des Relations extérieures qu'il met sur pied à la demande du ministre des P.T.T. (Décision du ministre des postes, télégraphes, téléphones [Roger Duchet] du 7 janvier 1952³¹). Ce service est chargé notamment :

“ Art. 2- (...) 1^o D'étudier et de mettre en oeuvre les moyens propres, d'une part à renseigner exactement les usagers sur les possibilités qui leur sont offertes par les services des P.T.T. et le fonctionnement des services, d'autres parts, à mieux faire connaître au personnel de l'administration des P.T.T. dans son organisation et son fonctionnement;

2^o De mettre à la disposition du ministre les moyens techniques de contact avec la presse, la radiodiffusion et les agences de presse;

3^o D'étudier les questions relatives à l'admission de la publicité sur les supports dont dispose l'administration, et notamment d'assurer le secrétariat du comité de gestion prévu à la convention conclue avec l'agence Havas, le 4 février 1946 et l'exécution de sa décision. ” ³²

“ Aux termes de la décision ministérielle du 7 janvier 1952, le service des relations extérieures est un service de l'Administration centrale rattaché directement au secrétariat général. Pour toutes les questions dont ils sont chargés au sein de ce service, ses agents relèvent, en conséquence de l'autorité du secrétaire général [des P.T.T. : Honoré Farat puis André Labrousse³³]. ”³⁴ Il comprend deux sections générales (I et II) et quatre sections particulières (A, B, C, D). La section I-Plan et orientation : établit le programme annuel de l'action du service et en suit la réalisation, et décide de l'utilisation des moyens de diffusion. La section II-Renseignements et documentation : rassemble les documents, les met en état d'être exploités et les tient à la disposition des sections particulières.

Sections particulières : sont responsables de la mise en forme définitive des documents, de leur publication et de leur diffusion. Section A : Presse et radiodiffusion : prépare les communiqués destinés à être soumis au cabinet du ministre. Section B : Editions : Est responsable de la préparation des textes à imprimer, des revues : choix des rédacteurs, contrôle des textes, illustration. Section C : Manifestations temporaires : Est responsable de l'organisation des expositions, des conférences, des visites, de la réalisation des films. Section

²⁷“ Les P.T.T. entre 1950 et 1980 ”, Annales des Mines. Gérer et comprendre, entretien de O. Join Lambert et F. Pallez avec Emile Simon, n°43, mars 1996, p. 37.

²⁸Notification de nomination, 14 mars 1949, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

²⁹ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

³⁰Notification de nomination, 9 mars 1950, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

³¹ Bulletin Officiel des P.T.T., 1952, t. I, doc 1003-1, diffusion z, p. n°1z, et Bulletin officiel des P.T.T., 1952, t. I, doc 1015-3, diffusion z, p. n°7z.

³² Bulletin Officiel des P.T.T., 1952, “ Blanc ”, t. I, doc 1003-1.

³³ Bottin Administratif, 1953 et 1954, p. 437 et 439.

³⁴ “ Décision du 7 janvier 1952 ”, Bulletin Officiel des P.T.T., 1952, “ Blanc ”, t. I, doc 1015-3, diffusion z, p. n°7z.

D : Publicité rentable : Exploitation des supports publicitaires P.T.T. Secrétariat exécutif du comité de gestion P.T.T./Havas.

En outre chaque section particulière peut être appelée à prendre la responsabilité d'une action d'ensemble mettant en oeuvre différents moyens d'expression lorsque l'action envisagée exige l'unité de direction. (..).³⁵

“ Les ministres de la Quatrième République duraient peu de temps et avaient donc besoin d'attacher leur nom à une réforme. De plus, les P.T.T. n'étaient pas un grand ministère, leurs ministres étaient débutants. Ils avaient donc besoin de se faire connaître. La mode était alors aux relations publiques. Le ministre [Roger Duchet, sénateur de la Côte-d'Or, Pierre Ferri député de la Seine] a fait passer une circulaire destinée à trouver quelqu'un pour créer un service des relations publiques. Je me suis inscrit comme candidat et j'ai été retenu, pour une raison simple : j'étais le seul. Ce ministre m'a gardé et m'a donné un mois pour créer le service. ”³⁶

-1956 :

1er juin 1956 : Administrateur de 1ère classe³⁷ (arrêté du 10 mai 1957 à compter du 1er juin 1956. ³⁸ Pour l'obtention de ce grade est en compétition avec M. Le Saux seul candidat présenté par La Poste face à E. Simon soutenu par le secrétaire général des P.T.T. ³⁹

-1959 :

1er septembre 1959 : muté à la Direction du Personnel Bureau des Relations extérieures ⁴⁰, arrêté du 25 août 1959 à compter du 1er septembre 1959. ⁴¹

-1960 :

19-29 octobre : On trouve un E. Simon au service de presse du secrétariat français de la réunion de Paris de la Conférence Européenne des Administrations des Postes et Télécommunications (C.E.P.T.) qui se déroule à Paris du 19 au 29 octobre 1960.⁴²

-1961 :

1er janvier 1961 : Administrateur hors classe.⁴³ (arrêté du 4 février 1964 à compter du 1er janvier 1961.)⁴⁴

12-22 septembre 1961 : Participe en tant qu'administrateur, Bureau des Relations extérieures, à la Conférence Européenne des Administrations Européennes des Postes et Télécommunications (C.E.P.T.) (en même temps que entre autres Jeantoux) qui se déroule à Torquay.⁴⁵

³⁵ “Note du 27 février 1952”, Bulletin Officiel des P.T.T., 1952, “Blanc”, t. 1, diffusion z, doc 1015-3, page n°7z

³⁶ “ les P.T.T. entre 1950 et 1980 ”, Annales des Mines. Gérer et comprendre, entretien de O. Join Lambert et F. Pallez avec Emile Simon, n°43, mars 1996, p. 38.

³⁷ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

³⁸ Notification de nomination, 6 juin 1957, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

³⁹ Examen des vacances d'emploi d'administrateur, 27 janvier 1956, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁴⁰ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁴¹ Notification de la nomination, 5 septembre 1959, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁴² C.E.P.T., Réunion de la Conférence européenne des Administrations des Postes et Télécommunications, Paris, CEPT, 1961, p. 26. BHPT : PC 00405.

⁴³ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁴⁴ Notification de la nomination, 13 février 1964, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁴⁵ C.E.P.T., Réunion de la Conférence Européenne des Postes et Télécommunications. Torquay, 12-22 septembre 1961, C.E.P.T., 1961, p. 25, A.N., C.A.C., 960441/1.

-1962 :

1er octobre 1962 : Chargé de la sous-direction du service de relations extérieures⁴⁶ transformée en sous-direction par décision du secrétaire général des P.T.T. du 1er octobre 1962 et confiée à E. Simon.⁴⁷ Cette sous-direction est le trait d'union entre l'administration, ses agents et les usagers. “ Dans ce domaine, qui à l'époque était perçu avec quelque réticence par beaucoup de fonctionnaires..”⁴⁸

1er novembre 1962 : Inspecteur général⁴⁹, (arrêté du 5 novembre 1962 à compter du 1er novembre 1962) maintenu avec son nouveau grade par décision du 5 novembre 1962 à la tête des Relations Extérieures.⁵⁰

-1963 :

20 mai 1963 : Chargé de la direction des services postaux de la Région parisienne⁵¹, arrêté du 17 mai 1963 à compter du 20 mai 1963.⁵² Se fait remarquer par sa politique commerciale et la transformation des méthodes d'exploitation. “ Pionnier, dans notre administration, des méthodes publicitaires qui ont fait leur preuves dans le secteur privé de l'économie, vous avez habilement su obtenir la pleine adhésion dans ce domaine des fonctionnaires placés sous votre autorité ”.⁵³ “ (...) le ministre cherchait quelqu'un pour la direction de la poste d'Ile-de-France. Je ne connaissais pas grand chose au métier de la poste; il m'a répondu que lui non plus et m'a nommé Inspecteur Général! Il faut se rendre compte qu'à l'époque, pour les quatre départements de la région parisienne, Paris, la Seine, la Seine-et-Oise, la Seine-et-Marne, il n'y avait qu'un seul chef de service. Ses collaborateurs, les quatre directeurs départementaux, ne possédaient pas ce titre, de sorte que le chef de service était un véritable patron, avec 60 000 personnes en gestion directe et 1000 bureaux de poste sous sa responsabilité. C'était un personnage de poids énorme, avec le tiers des effectifs d'exploitation et du trafic de la Poste. ”⁵⁴ A propos des grèves aux PTT au moment des événements de mai 1968, il déclare : “ (...) 48 heures après que les syndicats se soient mis d'accord avec le ministre pour la reprise du travail, les 1000 bureaux de la région qui traitaient à cette époque 10 millions d'objets par jour, se sont remis à fonctionner normalement. Pas une lettre en dépôt n'a été perdue, pas 1 F n'a été détourné. Quel que soit ses avatars, personne n'a jamais mis en doute l'utilité de la Poste, et l'essor des Télécommunications, loin d'y porter préjudice, a accru son rythme d'expansion.”⁵⁵

⁴⁶ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁴⁷ Note du directeur du personnel Begoud au Secrétaire général des P.T.T., 5 octobre 1962, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁴⁸ Lettre dactylographiée de P. Ribes à E. Simon, s.d. (mars 1980), dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁴⁹ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁵⁰ Notification de nomination, 8 novembre 1962, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁵¹ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁵² Notification de nomination, 17 mai 1963, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁵³ Lettre dactylographiée de P. Ribes à E. Simon, s.d. (mars 1980), dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁵⁴ “ les P.T.T. entre 1950 et 1980 ”, Annales des Mines. Gérer et comprendre, entretien de O. Join Lambert et F. Pallez avec Emile Simon, n°43, mars 1996, p. 39.

⁵⁵ Audition publique de E. Simon (en tant que Vice-président de l'IREPP) par H. Prévot dans le cadre du Débat Public, 17 mai 1989, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/8.

-1968 :

22 décembre 1968 : Directeur du personnel⁵⁶ au ministère des Postes et Télécommunications (arrêté du 13 décembre 1968 à compter du 22 décembre 1968 *J.O.* du 14 décembre 1968 p. 11713-11714) en remplacement de M. Begoud admis à faire valoir ses droits à la retraite.⁵⁷ “ Votre nouvelle promotion intervenait à une époque où les mutations profondes de notre société se répercutaient au sein de notre administration, multipliant les problèmes de personnel. En particulier le développement accéléré de l’automatisation des Télécommunications comme l’utilisation des ensembles électroniques dans les centres de chèques postaux allaient rendre nécessaire le reclassement dans des conditions particulièrement délicates d’une vingtaine de millier de fonctionnaires. Dans ce contexte ardu et délicat vous avez su mettre en oeuvre des procédures qui ont réglé sans difficultés majeures ce problème. Vous avez en outre pris une part prépondérante dans la mise en place de nombreuses réformes concernant aussi bien les fonctionnaires des catégories les plus modestes que les personnels administratifs supérieurs. Parallèlement vous avez mis en oeuvre l’extension au plan national de la gestion électronique du personnel, opération inédite et d’envergure, réalisée dans des conditions d’efficacité totale. En matière sociale enfin, vous vous êtes ingénié à appliquer une politique dynamique, génératrice d’un bon climat dans l’entreprise. A cet égard je citerai notamment les solutions que vous avez apportées aux problèmes de l’accueil des débutants, du logement et de l’accession à la propriété du personnel.”⁵⁸

-1969 :

7 mars 1969 : Assiste en tant que Directeur du Personnel au Comité Technique Paritaire Central de la Direction du Personnel-Secrétariat- (Comité n°2) 81^e séance (Simon est président de séance) qui porte sur un : -Projet de décret modifiant le décret n°58-777 du 25 août 1958 portant statut particulier du corps des inspecteurs des Postes et Télécommunications; -Projet de décret modifiant le décret n°58-778 du 25 août 1958 portant statut particulier des personnels administratifs supérieurs des services extérieurs des Postes et Télécommunications; -Projet d’arrêté fixant les modalités d’organisation des concours d’accès à l’emploi d’inspecteur-élève des Postes et Télécommunications; -Projet d’arrêté relatif au recrutement des conducteurs de la distribution. Les représentants du personnel (Houdenot (C.F.D.T.), Sandrin (F.O.), Galan (C.G.T.), Abelanet (F.O.), Aubriot (C.G.T.), Malou (consultatif en qualité de représentant des commissions administratives paritaires centrales)) estiment que les inspecteurs des services administratifs rencontreront des difficultés pour se réadapter aux services d’exécution quand ils accéderont au grade d’inspecteur central. Ils demandent donc que les intéressés puissent demeurer dans les services administratifs à la faveur de la carrière unique inspecteur principal adjoint-inspecteur principal. Ce à quoi E. Simon répond que les problèmes de reconversion n’ont pas à se poser, les intéressés restant dans la même administration. Répondant aux questions de MM. Sandrin, Galan et Quere (C.G.T.), E. Simon indique que les concours des inspecteurs-élèves féminins seront distincts.⁵⁹

⁵⁶ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁵⁷ Notification de la nomination, 23 décembre 1968, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁵⁸ Lettre dactylographiée de P. Ribes à E. Simon, s.d. (mars 1980), dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁵⁹ Procès verbal du CTP de la D.I.P.A.S. du 7 mars 1969, archives C.G.T.-P.T.T., carton E 8 “ CTP D.I.P.A.S. 1965-1981 ”, chemise “ CTP D.I.P.A.S. 1966-1974 ”.

-1970 :

9 juin 1970 : Assiste en tant que Directeur du Personnel au Comité Technique Paritaire Central de la Direction du Personnel-Secrétariat- 85^e séance (Simon est président de séance) qui porte sur un : -Projet d'arrêté relatif au recrutement des vérificateurs des travaux de bâtiment (branche " Installations "); -Conséquences de l'automatisation intégrale du réseau des télécommunications sur le personnel d'exploitation des centres téléphoniques. Les représentants du personnel M. Maviel (F.O.) et Mmes. Simonin (C.F.D.T.) et Vignes (C.G.T.) lisent une déclaration commune au nom de leur fédération respectives au terme desquelles " ils refusent que soient discutées les conséquences de l'automatisation intégrale du réseau des télécommunications sur le personnel d'exploitation des centres téléphoniques. Ils insistent sur le fait que les problèmes des déplacements d'office n'ont pas à être débattus avant qu'une politique d'ensemble ait été redéfinie en la matière et ajoutent qu'en conséquence ils ne participeront pas aux travaux du Comité. M. le Président [Emile Simon)] propose alors aux représentants du personnel de disjoindre la question relative aux conséquences de l'automatisation et d'examiner le projet d'arrêté relatif au recrutement des vérificateurs des travaux de bâtiment (branche " Installations ") afin de permettre une mise en application rapide de ce texte. (...) Les représentants du personnel, estimant que l'ordre du jour de la séance constitue un tout, maintiennent leur refus de siéger et quittent la salle. " ⁶⁰

-1971 :

Février-mai 1971 : Fait partie du groupe de travail (avec entre autres pour le ministère des P.T.T. Ourtau et Pichon) qui se réunit de février à mai 1971 pour la préparation du rapport au Premier Ministre sur une création éventuelle d'un Office des Postes et Télécommunications (dit " Rapport Galley "). ⁶¹

19 mars 1971 : Assiste en tant que Directeur du personnel à 89^e la séance (qu'il préside) du Comité Technique Paritaire Central de la D.I.P.A.S. qui porte sur : -un arrêté relatif au recrutement des inspecteurs principaux adjoints, services administratifs; -un arrêté relatif au recrutement des inspecteurs principaux adjoints, services d'études techniques. Pour répondre à une critique émanant de M. Bonizec (C.F.D.T.) qui insiste sur la nécessité d'une réforme de structure intéressant l'ensemble du corps de l'Inspection principale, Simon rappelle que l'Administration a tenté de régler la problème de la structure du corps de l'inspection principale par la voie budgétaire en proposant la spécialisation de tous les emplois d'inspecteur principal adjoint et d'inspecteur principal à l'occasion de la préparation du budget de 1971. Cette proposition n'a certes pas abouti mais l'administration poursuivra son action dans ce domaine. Répondant à une autre intervention de M. Bonizec sur la suppression de l'épreuve de droit privé au concours d'inspecteur principal adjoint (services administratifs), Simon indique que cette matière sera étudiée dans le cadre de la formation professionnelle dispensée et justifie l'importance du coefficient attribué à cette matière par les tâches dévolues aux inspecteurs principaux adjoints " services de direction ". ⁶²

2 avril 1971 : Assiste en tant que Directeur du personnel à 90^e la séance (qu'il préside) du Comité Technique Paritaire Central de la D.I.P.A.S. qui porte sur la modification des statuts particuliers des corps d'agents d'exploitation, agents des installations, services de la

⁶⁰ Procès verbal du CTP de la D.I.P.A.S. du 9 juin 1970, archives C.G.T.-P.T.T., carton E 8 " CTP D.I.P.A.S. 1965-1981 ", chemise " CTP D.I.P.A.S. 1966-1974 ".

⁶¹ " Rapport au Premier Ministre sur une création éventuelle d'un Office National des Postes et télécommunications ", mai 1971, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

⁶² Procès verbal du CTP de la D.I.P.A.S. du 19 mars 1971, archives C.G.T.-P.T.T., carton E 8 " CTP D.I.P.A.S. 1965-1981 ", chemise " CTP D.I.P.A.S. 1966-1974 ".

distribution et du transport des dépêche, service des lignes, service automobile, contrôleurs, receveurs et chefs de centre. Simon obligé de s'absenter cède sa place de président de séance à Souchard, chef du bureau A1 de la Direction du Personnel.⁶³

20 juillet 1971 : Directeur du personnel et des affaires sociales⁶⁴, (ampliation du décret n°57A du 20 juillet 1971 à compter du 20 juillet 1971, *J.O.* du 22 juillet 1971).⁶⁵ Affaires Sociales rattachées à la Direction du Personnel lors de la réforme structurelle de 1971.⁶⁶

A dirigé les services des Relations extérieures des P.T.T. depuis sa création en 1952.⁶⁷ Administrateur des Postes et Télécommunications (1945-1962). Inspecteur général des Postes et Télécommunications depuis novembre 1962⁶⁸, Chef du service des relations extérieures (1953-1963). Directeur des services postaux de la région parisienne (mai 1963, succède à ce poste à René Joder). *Notation des chefs de service des Directeurs régionaux des services postaux : 1966 : 19,5, 1967 : 19,5, 1968 : 19,5.*⁶⁹ Directeur du personnel (1969) au Ministère des Postes et Télécommunications. Directeur du personnel et des affaires sociales à ce ministère (1971). S'occupe en particulier à ce poste des mesures d'enquêtes de moralité concernant les candidats à un poste dans les Postes et Télécommunications. Refuse que ces enquêtes soient déléguées au ministère des postes et télécommunications alors qu'elles relevaient jusqu'à présent du ministère de l'Intérieur.⁷⁰

-1973 :

5 janvier 1973 : Reçoit (assisté entre autre par Pichon et Mallet, voir ces noms) une délégation de la fédération C.G.T.-P.T.T. conduite par Louis Viannet

29 janvier 1973 : Présent à l'inauguration du centre de tri automatique de Orléans La Source (premier centre de tri automatique en Europe à reconnaissance optique des caractères (technologie américaine Recognition Equipment Inc.)).⁷¹

-1974 :

Juin 1974 : Sous la houlette du ministre Pierre Lelong, des représentants des deux directions d'Exploitation et de la direction du personnel (D.I.P.A.S.) préparent un projet d'Office National des Postes et Télécommunications.⁷²

4 octobre 1974 : Dans une lettre adressée aux parlementaires, l'Association des ingénieurs des Postes et Télécommunications demande "la création d'une budget annexe des télécommunications, l'amélioration des carrières pour les cent dix mille fonctionnaires de

⁶³ Procès verbal du CTP de la D.I.P.A.S. du 2 avril 1971, archives C.G.T.-P.T.T., carton E 8 "CTP D.I.P.A.S. 1965-1981", chemise "CTP D.I.P.A.S. 1966-1974".

⁶⁴ Notice individuelle dactylographiée, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁶⁵ Notification de la nomination, 10 août 1971, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁶⁶ Lettre dactylographiée de P. Ribes à E. Simon, s.d. (mars 1980), dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

⁶⁷ *P. et T.*, n°90, juin 1963.

⁶⁸ *Postes et Télécommunications*, n°90, juin 1963.

⁶⁹ A.N., F90 21137, dossier "Tableau DRSP 1964-1970", Notation des chefs de service pour l'année 1968, directeurs régionaux des services postaux.

⁷⁰ A.N., F90 21110, dossier II Problèmes administratifs, Lettre de E. Simon au Secrétaire Général du ministère des Postes et Télécommunications, 20 mai 1970.

⁷¹ Chemise rose "Département du Loiret. Investissements postaux -Bâtiments, -Equipements, -Créations d'emplois", 25 janvier 1973, dossier cartonné noir "Déplacements de M. le Ministre 1973", A.N., C.A.C., 780259/116 (F90 bis 595).

⁷² *Le militant*, octobre 1974, p. 3, archives C.G.T.-P.T.T..

cette branche et le rattachement de son budget et de son personnel à une direction unique des télécommunications pleinement responsable devant son ministre. »⁷³

6 octobre 1974 : Grève du centre de tri de Paris-Brune : une amélioration des conditions de travail est rejetée par les grévistes.⁷⁴

11 octobre 1974 : Révèle lors d'un entretien avec les organisations syndicales l'existence d'un projet de mise sur pieds d'un Office National des Postes et Télécommunications qui avait déjà été élaboré dès le mois de juin 1974.⁷⁵ La rencontre avec les organisations syndicales (C.G.T.-P.T.T. section nationale cadres supérieurs) fait suite à une réunion organisée au printemps avec MM. Nutte (conseiller technique au cabinet du ministre) et Pichon (voir ce nom) au cours de laquelle avaient été discutées les conditions de normalisation d'avancement de grade (INPA-INP, DA, emplois de directeur divisionnaire). Concernant l'accès au grade de DA, E. Simon signale que le budget de 1975 prévoit la création de 150 emplois nouveaux (130 transformations et 20 créations pures). Il reconnaît que si l'administration montait des tableaux rétroactifs on aboutirait, compte tenu des vacances d'emploi, à un taux de sélection de 40% parmi les INP réunissant les conditions nécessaires pour postuler, ce serait insuffisant. Pour aboutir aux 80% nécessaires il faudrait comme le demandent les Finances, une réduction relative des PAS (le ministère des Finances reproche une pyramide des fonctions IN IPA IP+DDA trop élevée et souhaiterait la suppression des trois niveaux pour arriver à une situation à deux niveaux IN, PAS).⁷⁶

16 octobre 1974 : Le Conseil des ministres saisi par le Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications (Pierre Lelong) d'un projet de réforme de la Direction Générale des Télécommunications. Le C.N.E.T. dont "les activités seront redistribuées", se consacrera désormais uniquement aux activités de recherche. Son service de contrôle des prix sera rattaché à une nouvelle direction des affaires industrielles. Une direction de la production deviendra responsable de la part ingénierie du C.N.E.T., ainsi que les différentes directions régionales des télécommunications. En outre, le conseil des ministres entérine la nomination des personnalités suivantes : G. Théry remplacerait L.-J. Libois à la tête de la direction générale des Télécommunications. A la tête de la direction de la production est désigné J. Dondoux. A la tête de la direction des affaires industrielles est nommé J.-P. Souviron. La direction du C.N.E.T. est confiée Emile Julier qui sera en outre responsable du service des programmes et des affaires financières. La direction des affaires commerciales et internationales est confiée à M. Charles Cotten.⁷⁷

17 octobre 1974 : Grève au centre de tri de Paris PLM après le refus du Directeur des Services Ambulants de recevoir dans son bureau une délégation d'une quarantaine de personnes. Grève qui semble pour l'instant sans écho.⁷⁸

⁷³ "Des ingénieurs demandent la création d'un budget annexe des télécommunications", *Le Monde*, 10 octobre 1974, revue de presse de la Documentation Française, A.N., C.A.C., 820745/16 (F60 bis 5903), boîte "H IX 4- Télécommunications. Télégraphe 1946 à 1976 inclus."

⁷⁴ *Le cahier des cadres des PTT (CGC)*, n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁷⁵ Tract C.G.T.-P.T.T. "Une incroyable inconscience", 8 novembre 1974, archives C.G.T.-P.T.T., carton A 21 "1974 Grèves d'octobre-décembre", dossier noir "Négociations octobre-novembre 1974".

⁷⁶ Compte-rendu d'audience de la fédération C.G.T.-P.T.T. (section nationale cadres supérieurs) avec MM. Clavaud et Simon, 24 octobre 1974, archives C.G.T.-P.T.T., carton A 21 "1974 Grèves d'octobre-décembre", dossier noir "tracts communiqués des différentes organisations syndicales avec le ministère, correspondance".

⁷⁷ "Modification au sein de la direction générale des télécommunications", *Le Monde*, 17 octobre 1974, revue de presse de la Documentation Française, A.N., C.A.C., 820745/16 (F60 bis 5903), boîte "H IX 4- Télécommunications. Télégraphe 1946 à 1976 inclus".

⁷⁸ *Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.)*, n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

18 octobre 1974 : Au centre de tri de Paris Austerlitz vers 12h30 des délégués syndicaux de CGT, CFDT, FO qui veulent tenir une réunion dans un salle de tri sont sommés par un Inspecteur central de tenir leur réunion à l'extérieur, ce qui entraîne la grève.⁷⁹

18 au 21 octobre 1974 : les délégués syndicaux utilisent les vois télex et téléphoniques pour faire connaître la situation parisienne à la province. Les centres de tri de provinces débrayent les une après les autres.⁸⁰

21 octobre 1974 : le ministre Pierre Lelong limite l'admission des correspondances.⁸¹

22-23 octobre : La grève s'étend aux bureaux de Poste. Le CNET entre en grève.⁸²

24 octobre 1974 : Manifestation autour du ministère pour protester contre le remplacement de M. Picarle par M. Dupuy de Clinchamps comme chef de service de l'informatique et des Relations Publiques (nommé le 8 octobre 1974). Exclusion de la CGC et de la CFTC des discussions.⁸³

25 octobre 1974 : La CFTC est admise aux discussions.⁸⁴

5 novembre 1974 : fin des négociations. FO s'estime satisfaite et se retire de la grève illimitée.⁸⁵

13 novembre 1974 : Appel du Secrétaire d'Etat aux " 35% " du personnel gréviste qui n'ont pas encore pris leur décision.⁸⁶

14 novembre 1974 : Tous les grands centres de tri sont évacués par les forces de l'ordre.⁸⁷

26 novembre 1974 : La CFTC demande à ses adhérents de reprendre le travail.⁸⁸

27 novembre 1974 : Reprise quasi généralisée.⁸⁹

Menacé par le ministre Pierre Lelong d'être démissionné de son poste pour la raison que c'est E. Simon qui aurait dit en privé au ministre que le tri était un métier " idiot ".⁹⁰

-1975 :

7 mars 1975 : Par une note d'information, la D.I.P.A.S. signale qu'après " une négociation longue et difficile avec le ministère des Finances " un plan de réaménagement du corps des PASSE a été mis au point. Il doit aboutir à : -la suppression à terme du grade d'INPA par transformation en INP " nouvelle formule "; -l'établissement à bref délai d'un tableau d'avancement permettant de nommer 500 INP au grade de DA au titre des années 1972-1975. Changements à mettre à l'actif des grèves de fin 1974.⁹¹

17 mars 1975 : Reçoit une délégation de la Commission Nationale des Receveurs distributeurs qui posent les questions suivantes : -la question de la pyramide : E. Simon propose de fusionner les classes en trois groupes, de séparer les problèmes des Recettes et des Centres, d'envisager des réformes indiciaires et indemnitaires, d'accorder la possibilité de sortir du corps des receveurs et chefs de centre, détacher dans le corps des receveurs des fonctionnaires

⁷⁹ Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.), n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁸⁰ Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.), n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁸¹ Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.), n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁸² Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.), n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁸³ Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.), n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁸⁴ Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.), n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁸⁵ Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.), n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁸⁶ Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.), n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁸⁷ Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.), n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁸⁸ Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.), n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁸⁹ Le cahier des cadres des PTT (C.G.C.), n°75, novembre-décembre 1974, p. 7. Archives C.G.T.-P.T.T..

⁹⁰ Entretien informel avec Serge Lottier à la fédération C.G.T.-P.T.T. en présence de Mme. Cassandre Jouot, le 6 mars 2001.

⁹¹ La tribune des cadres. Fédération Nationale des Postes et Télécommunications C.G.T. Edition mensuelle de la section nationale des cadres supérieurs, mars 1975, archives C.G.T.-P.T.T..

d'autres grades. -La question de la notation : la délégation remarque que la notation est de plus en plus fonction des résultats commerciaux obtenus par les Receveurs, E. Simon dit ne pas avoir de preuves de cet état de fait. -Les quatre jours de fin d'année : malgré le contenu du relevé des propositions des grèves de fin 1974, les quatre jours de fin d'année sont encore refusés aux chefs d'établissement. E. Simon répond que le texte est à la signature.⁹²

7 mai 1975 : Un service de psychologie du travail (service extérieur à compétence nationale) du secrétariat d'Etat aux Postes et Télécommunications est créé et placé sous l'autorité directe du directeur du personnel et des Affaires Sociales qui est alors E. Simon (décret du Premier Ministre (J. Chirac) n°75-328 du 28 avril 1975, *J.O.* du 7 mai 1975).⁹³

-1976 :

Octobre 1976 : Lorsqu'il dirige la D.I.P.A.S., propose en octobre 1976 au Secrétaire d'Etat des P.T.T. d'établir un " Bilan social pour les P.T.T. : " Au cours des toutes dernières années, le Gouvernement a accentué ses efforts en vue d'expérimenter des bilans sociaux qui, complétant les bilans économiques, préciseraient la responsabilité des entreprises dans le domaine social, (...). Cet objectif se trouve confirmé par le VIIe Plan (...). C'est pourquoi la Direction du Personnel et des Affaires Sociales a suivi avec attention les expériences déjà tentées dans ce sens dans le secteur privé; elle considère aujourd'hui que les responsabilités assumées par notre administration (...) justifieraient l'élaboration d'un dispositif permettant de porter périodiquement un jugement précis sur la qualité et les défauts de la politique sociale entendue au sens large. (...) Pour notre administration, le catalogue des rubriques d'un bilan simplement interne pourrait comprendre une douzaine de titres portant notamment sur les rémunérations, la durée du travail, les effectifs, les flux, l'hygiène et la sécurité, l'état sanitaire, les comportements anormaux, le cadre matériel du travail, la formation et, bien entendu les réalisations sociales. J'ajoute que la Direction du Personnel et des Affaires Sociales exploite déjà la plupart de ces données statistiques qu'il suffirait d'adapter au caractère dynamique et évolutif des indicateurs sociaux à créer. (...) Sur le plan des finalités d'un bilan social, je partage l'opinion généralement admise maintenant par beaucoup de chefs d'entreprises, qui voient dans cet instrument de gestion des hommes le complément indispensable des instruments de gestion des biens que sont les bilans financiers et comptables. (...) ”⁹⁴

A son poste de directeur de la Direction du Personnel et des Affaires Sociales (D.I.P.A.S.) propose par notes des 13 octobre et 24 novembre 1976 " (...) L'élaboration d'un document, tiré des statistiques et tableau de bord de la Direction du Personnel et des Affaires Sociales, susceptible de constituer l'amorce pour 1976 d'un bilan social pour l'administration des P.T.T. Ce document serait par la suite complété et affiné en fonction des conclusions des directions générales et directions de l'administration centrale dont j'avais suggéré la création dans ma note du 13 octobre 1976. Dans sa réponse du 10 janvier 1977, monsieur le Directeur du Cabinet a bien voulu me faire connaître qu'il saisissait les directions générales d'une

⁹² La tribune des cadres. Fédération Nationale des Postes et Télécommunications C.G.T. Edition mensuelle de la section nationale des cadres supérieurs, avril 1975, archives C.G.T.-P.T.T..

⁹³ Bulletin Officiel des P.T.T., 1975, diff B, doc 174 Cab 6, p. 29. Art. 3 : "Le service de Psychologie du travail est chargé : -De l'organisation et de la mise en oeuvre des examens psychologiques de sélection et d'orientation professionnelles concernant le personnel des Postes et Télécommunications. -Des recherches et des interventions en matière de psychologie et de psychosociologie concernant les Postes et les Télécommunications. -D'une manière générale, de toutes les questions ayant trait aux applications de la psychologie du travail dans les Postes et Télécommunications. -Il peut être apporté son concours, dans les domaines de sa compétence, aux administrations et services publics qui le sollicitent. " *Ibid.*

⁹⁴ Archives P.T.T., note d'Emile Simon pour le ministre des P.T.T., 13 octobre 1976, A.N., C.A.C., 850121/6.

demande de constitution d'un groupe de travail mixte en vue de présenter des propositions au Cabinet du ministre en matière de bilan social. L'objet de ce groupe de travail devrait être d'utiliser l'ensemble des sources d'information disponibles dans les directions générales et directions pour élaborer un document de synthèse aisément accessible, étant précisé que, dans un premier temps, ce travail aurait une portée purement interne et qu'il n'en serait fait état ni auprès des services extérieurs, ni auprès des organisations professionnelles. ”⁹⁵

Dans sa lettre du 24 novembre 1976 adressée à M. Leonelli Conseiller Technique au cabinet du ministre des P.T.T., il s'inspire en matière de bilan social des expériences faites dans le secteur privé et “ (...) je pense que la proposition de structure de bilan présentée tout récemment par “ Entreprise et Progrès ” devrait pouvoir servir de base à une construction propre aux P.T.T. (...) Je suggérerais par ailleurs : 1°/d'accorder une attention particulière aux objectifs définis par l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (A.N.A.C.T.). 2°/de compléter le schéma de structure par un sondage ou un questionnaire tel qu'il a été prévu chez I.B.M. France sinon tel qu'il existe, avec force détail chez Singer. Enfin, je pense que le rapport social des P.T.T. devrait répondre aux interrogations des membres de l'entreprise et constituer un document de communication essentiel et une base de dialogue entre partenaires sociaux. (...) J'insiste sur le fait que tous les expérimentateurs d'un système de bilan social ont souligné la nécessité d'une expérimentation progressive et prudente qui permette, suivant l'expression “ d'Entreprise et Progrès ”, de “ tester l'adéquation de son contenu avec la réalité de l'entreprise et les besoins d'information de ses salariés. ”⁹⁶

-1976 :

16 mars 1976 : Dans une note adressée au ministre des P.T.T., fermement opposé à toute idée de début d'autonomie de budget de la Direction Générale des Postes d'une part et de la Direction générale des Télécommunications d'autre part, question revenant régulièrement sur le devant de la scène et particulièrement à l'occasion de la discussion sur le budget social des P.T.T.. “ Lors des réunions budgétaires des 8 et 15 mars, la Direction générale des Postes demandé que le logement des élèves des cours soit exclu du budget social des P.T.T. (...) Cette mesure aurait pour effet d'entamer un processus de dissociation des Affaires Sociales de la Poste d'une part, et des Télécommunications de l'autre. Ceci correspond, bien entendu, à un souhait profond des deux Directions générales d'exploitation qui recherchent avec beaucoup de continuité une autonomie complète. Il convient de remarquer qu'avec le même raisonnement utilisé au sujet du logement des élèves des cours professionnels, les Directions Générales pourront progressivement demander à reprendre à leur compte le logement des agents débutants, puis le logement des familles, mais aussi les équipements de restauration installés dans les établissements appartenant soit à La Poste, soit aux Télécommunications, enfin dans une dernière étape les équipements sportifs et de loisirs qui resteront les seuls attributs d'un Service social progressivement “ déshabillé ”. Tout ceci est simple, clair et facilement justiciable par des motifs d'ordre technique. En réalité, il s'agit d'un choix politique sur le devenir de la maison P.T.T. Tant que les Postes et Télécommunications seront regroupées au sein d'un même ministère, il paraît inconcevable de réserver un sort différent sur le plan social aux agents des Postes d'une part, à ceux des Télécommunications de l'autre. Aucun motif technique, financier, ou d'opportunité ne peut résister à cette analyse. Dans l'esprit des organisations syndicales (à part peut-être la Fédération Nationale des

⁹⁵ Archives P.T.T., note de Emile Simon pour le Directeur du Cabinet (François Leonelli) du secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications, 15 avril 1977, A.N. , C.A.C., 850121/6.

⁹⁶ Note de E. Simon pour Monsieur Leonelli Conseiller technique, 24 novembre 1976, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 850121/6, dossier “ Social + Bilan social. II Social ”.

Télécommunications), mais aussi dans celui de la Direction générale des Télécommunications et jusqu'à une date récente, dans celui de la Direction générale des Postes, le Service des Affaires Sociales restait plus que tout autre Direction ou service horizontal, le garant et le symbole de l'unité des P.T.T. Dans ces conditions, je tiens à souligner combien il est important dans le contexte actuel que le Service des Affaires Sociales dispose de la totalité des moyens financiers et des moyens en personnel que Monsieur le Ministre aura estimé indispensable pour offrir aux agents des P.T.T. des conditions de vie et de travail satisfaisantes et par là, maintenir un bon climat social dans l'entreprise. »⁹⁷

-1977 :

10 juin 1977 : le ministre des PTT N. Segard fixe à la Commission Ripert une mission consistant à éclairer le ministre sur l'avenir à moyen et à long terme, de la Poste ainsi que sur les principaux problèmes à résoudre dans ce secteur des PTT.⁹⁸

8 novembre 1977 : Assiste en tant que Directeur du Personnel et des Affaires Sociales à la DIPAS à la séance du Comité Technique Paritaire Central n°2 de la D.I.P.A.S. (126e séance qu'il préside) qui porte sur le Bilan annuel de titularisation des auxiliaires (assistent à cette séance également : Souchard, H. Capelle, J. Daucet...). Rappelle les dispositions du décret n°76-510 du 10 juin 1976 qui supprime la voix prépondérante du président dans les CTP et les CAP (en cas de partage des voix, l'avis est déclaré rendu) et qui institue la désignation d'un secrétaire-adjoint parmi les représentants du personnel. Rappelle à propos de l'opération " 30 000 jeunes " dont M. Bayonne (C.G.T.) a soulevé la question, que l'administration des P.T.T. dispose d'un crédit de quarante millions destiné à rémunérer sept mille vacataires jusqu'au mois de juin 1978 et qu'il n'est pas question d'accroître l'effectif des agents rémunérés sur ce crédit.⁹⁹

-1972 :

1er mars 1972 : Nommé membre titulaire du conseil supérieur de la fonction publique par décret publié au *J.O.* le 1er mars 1972.¹⁰⁰

-1978 :

6 janvier 1978 : M. Ripert rend son rapport à N. Segard (il s'agissait pour la Commission Ripert de remplir une mission fixée par lettre du 10 juin 1977 de N. Segard, consistant à éclairer le ministre sur l'avenir à moyen et à long terme de la Poste ainsi que sur les principaux problèmes à résoudre dans ce secteur des PTT. Il s'agissait pour la Commission d'examiner : -les conséquences sur la Poste des différentes techniques des Télécommunications, -l'avenir du support écrit comme moyen de communication, -les problèmes posés par le monopole postal, -l'avenir du réseau de contact de la Poste).¹⁰¹

4 avril 1978 : Directeur du Personnel et des Affaires sociales, chargé par intérim de la direction du budget et de la comptabilité (en remplacement de Jean Davezac) (arrêté n°1131 du 29 mars 1978, à compter 4 avril 1978¹⁰²).

⁹⁷ Note de E. Simon à l'attention de Monsieur le Ministre, 16 mars 1976, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 850121/6, Dossier " Social + Bilan social. II social ".

⁹⁸ Note de la CFDT PTT, 4 avril 1978, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/1.

⁹⁹ P.V. de la réunion du Comité Paritaire Central de la D.I.P.A.S. du 8 novembre 1977, archives C.G.T.-P.T.T., carton E 8 CTP D.I.P.A.S. 1965-1981, chemise CTP D.I.P.A.S. 1975-1981.

¹⁰⁰ Postes et Télécommunications, n°196, avril 1972, p. 17.

¹⁰¹ Note de la CFDT PTT, 4 avril 1978, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/1.

¹⁰² Bulletin Officiel des P.T.T., 1978, " Saumon ", cab, 112 cab 5, p. 1.

19 juillet 1978 : nommé Directeur général des Postes (ampliation du décret du 19 juillet 1978 à compter du 19 juillet 1978 *J.O.* du 20 juillet 1978) en remplacement de Joder¹⁰³. Administrateur de l'Aéroport de Paris (depuis 1978).¹⁰⁴

Juillet 1978 : Norbert Segard demande à la Direction Générale des Postes (E. Simon) de proposer un plan de redressement de la Poste à la suite du rapport Ripert remis en janvier 1978.¹⁰⁵

25 août 1978 : Nommé Commissaire du gouvernement auprès de la Société française d'études et de réalisations postales (S.O.F.R.E.P.O.S.T.) (arrêté du 3 août 1978 *J.O.* du 25 août 1978).¹⁰⁶ “ Promu en juillet 1978 au faîte de la hiérarchie administrative en qualité de directeur générale des Postes, une lourde mission vous était confiée, celle de reprendre en mains la situation dans cette branche de l'Administration dont la qualité du service s'était au fil des ans sérieusement dégradée. Il vous a sans doute manqué le temps nécessaire pour porter totalement remède aux déficiences constatées. Sans doute également avez-vous été victime de propos qui dépassaient sûrement le cadre de votre pensée et dont l'orchestration par les médias a failli mettre en cause aux yeux du public les capacités des hauts responsables du service. Mais je sais l'action que vous avez menée en permanence pour tenir en haleine et mettre en garde ceux qui sous votre autorité avaient la charge d'assurer le bon fonctionnement de la Poste et des Services Financiers. ”¹⁰⁷

13 octobre 1978 : Reçoit une délégation de l'Union Fédérale des Cadres de la CGT-PTT qui exprime son inquiétude quant à la multiplication des rapports (rapport Nora-Minc sur la télématique et la transformation de la Direction Générale des Télécommunications en société nationale de communications qui rejoignent le rapport Corrèze. Rapport Racine qui vise particulièrement les cadres et qui suggère la notation aux résultats, la mobilité des cadres vers le secteur privé, la modulation des primes).¹⁰⁸

17 octobre 1978 : E. Simon procède à la suppression des Directions Opérationnelles des Postes, au moins à celles des régions de Lyon (DOP de Lyon et Grenoble créées par l'arrêté n°1552 du 6 mai 1976) et Marseille (DOP de Marseille et Nice créées par l'arrêté n°1553 du 6 mai 1976) : elles sont transformées en Directions opérationnelles des Postes à compétence fonctionnelles. Elles font partie intégrante de la direction régionale des Postes de Lyon et de la direction régionale des Postes de Marseille (arrêté n°3360 du 17 octobre 1978 et arrêté n°3359 du 17 octobre 1978).¹⁰⁹ Ceci pose le problème de reclassement et des nouvelles attributions des cadres des DOT en particulier ceux de Grenoble et Nice qui font grève le 30 novembre 1978.¹¹⁰

-1979 :

28 mai 1979 : Fait parvenir au ministre des P et T (N. Segard) une note sur les arbitrages concernant le budget de 1980 : Il souligne : “ L'insuffisance du nombre d'emplois créés au budget de 1979 est bien connue et, malgré de délicates mesures de redéploiement interne, les

¹⁰³ Notification de la nomination, 31 juillet 1978, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

¹⁰⁴ Postes et Télécommunications, n°84, décembre 1962, p. 13.

¹⁰⁵ Lettre de N. Segard au Premier Ministre, 16 février 1979, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 980486/1.

¹⁰⁶ Photocopie du *J.O.* du 25 août 1978, p. 6704 NC, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

¹⁰⁷ Lettre dactylographiée de P. Ribes à E. Simon, s.d. (mars 1980), dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

¹⁰⁸ La tribune des cadres, Union fédérale des Cadres CGT, n°9, novembre-décembre 1978, p. 5, archives CGT-PTT.

¹⁰⁹ Bulletin Officiel des PTT, “ Vert ”, Po/SPL/A4, doc 1083 Po 10, p. 49; et “ Vert ” Po/SPL/A4, doc 1084 Po 11, p. 51.

¹¹⁰ La tribune des Cadres, Union Fédérale des Cadres CGT, n°1, janvier 1979, p. 3. Archives CGT-PTT, Montreuil.

moyens mis à la disposition des services ne suffiront pas à éviter les difficultés importantes déjà rencontrées depuis un certain temps et que vous connaissez : continuité du service pas toujours assurée, qualité des prestations maintenue à grand peine, climat social dégradé, grèves locales multipliées. (...)” et estime le besoin d’emplois à 3200 pour l’année 1980. “ Mais (...) ma demande a été ramenée à 2000 emplois. Une dotation aussi nettement réduite (...) risque d’ôter toute crédibilité, aux yeux du personnel, à la négociation engagée sur le dossier relatif à l’avenir de la Poste. Cette situation sera d’autant plus vivement ressentie que les engagements pris par la Poste, (...) vont exiger du personnel, notamment des agents en contact avec le public, un effort supplémentaire qui aurait mérité d’être pris en considération. Or, aucune des mesures proposées en sa faveur, qu’il s’agisse des guichetiers (attribution de l’indemnité de risques et de sujétions), des agents de la distribution (poursuite du protocole d’accord de 1974) ou des receveurs distributeurs (propositions de reclassement) n’a été acceptée. Tous les représentants des organisations professionnelles à la Commission “ personnel-Budget ” ont insisté, plus encore que de coutume sur le caractère tout à fait insuffisant des propositions présentées en soulignant notamment qu’elles étaient fort éloignées des espérances nées du projet de mise en oeuvre d’un programme social qui vous avez voulu à juste titre ambitieux. Je suis persuadé que la déception sera vive à l’annonce du refus à peu près total du projet élaboré par la Direction Générale des Postes. Cette déception sera encore accentuée par le fait que la part de la Direction Générale des Postes dans l’enveloppe des mesures indemnitaires et statutaires n’atteint que 54% alors qu’elle est habituellement et fort logiquement de l’ordre de 65%. C’est d’ailleurs une raison supplémentaire pour espérer que la proposition de transformation d’emplois de catégorie C en catégorie B qui sera propice au budget soit défendue en priorité, malgré les difficultés de financement de cette mesure. Sur un autre plan enfin, l’insuffisance du nombre d’emplois créés à la Poste apparaîtra d’autant plus sensible que la décision a été prise de porter la contribution de la Poste à la dotation des services généraux à 66 emplois. Une telle décision m’a profondément surpris car, en raison du faible niveau des créations obtenues au budget de 1979 et prévues à celui de 1980, j’ai été, pour ma part, tout naturellement conduit à accorder une priorité absolue aux services de production afin de préserver au maximum la qualité du service public. Le plan d’action de la Poste en cours d’élaboration prévoit d’ailleurs de bloquer à leur niveau actuel les effectifs des services logistiques. C’est pourquoi, les services administratifs dépendant de la Direction générale des Postes ne bénéficieront d’aucune création d’emploi en 1979 et en 1980. Dans ces conditions, j’aurais souhaité que les besoins des services horizontaux fussent exprimés dans le même esprit. Je ne vous cache pas en outre que le critère de répartition des emplois des services généraux n’a pas manqué de m’étonner puisque la part de la Poste atteint les 2/3 du total. En effet, si les contributions des deux branches ont longtemps été proportionnelles aux effectifs qu’elles géraient, cette règle, avec le renversement radical de la répartition des créations d’emplois depuis plusieurs années ne se justifie plus. Elle n’a d’ailleurs pas été appliquée en 1979, et l’arbitrage initial pour le budget de 1980 prévoyait une contribution égale pour les deux exploitations, ce qui devait constituer à mes yeux un maximum pour la Direction générale des Postes. Quand on sait, en fait, que la quote-part de la Poste à la dotation des services généraux atteindrait en 1980 3,3% de ses créations (près de 6% si l’on exclut les auxiliaires), alors que celle des Télécommunications ne représente même pas 1%, on mesure à quel point la Poste se trouve ainsi pénalisée. En vous faisant part de mes observations, je n’ai d’autre souci, dans l’état actuel de la préparation budgétaire, que de vous informer des conséquences éventuelles des décisions qui viennent d’être prises concernant le nombre d’emplois et les différentes mesures intéressant le personnel, en souhaitant vivement qu’il en soit tenu compte pour l’exercice suivant. En

revanche, s'agissant de la dotation des emplois destinés aux services généraux, je ne puis que vous demander de bien vouloir envisager une révision de la position retenue à ce sujet. ”.¹¹¹

30 mai 1979 : La lettre de E. Simon du 28 mai 1979 au Secrétaire d'Etat aux P et T, N. Segard, reçoit la réponse suivante de N. Segard : “ (...) Je vous rappellerai d'abord la rigueur des contraintes à l'intérieur desquelles le budget de l'Etat pour 1980 doit être établi. (...). C'est pourquoi le gouvernement a décidé de réduire au minimum le déficit prévisionnel par une réduction volontariste des dépenses de l'administration. C'est ainsi que les créations d'emplois dans l'ensemble de l'administration ne devraient pas dépasser la moitié de celles de l'an dernier, et qu'aucune mesure indemnitaire ou catégorielle ne devra être créée. Dans ce contexte particulièrement difficile, il est clair que les arbitrages proposés pour 1980 ne sont pas défavorables à la Poste. (...). Je pense pour ma part que cet arbitrage, s'il rend plus difficile la réalisation du plan de redressement de la Poste, n'en compromet pas pour autant sa possibilité, encore moins sa nécessité. Si vous ne partagiez pas cette opinion, il vous appartenait alors de me le faire savoir au cours de la réunion que nous avons eue avec le ministre du Budget. Or, non seulement vous n'avez alors rien dit en ce sens, mais vous m'avez même félicité, à la sortie de cette réunion, sur la façon dont j'avais défendu “ le meilleur budget que l'on puisse obtenir. ” je comprends que certains puissent ressentir quelque déception. Cependant, vous devez conduire l'action de la Direction générale des Postes à l'intérieur des contraintes qu'impose le Gouvernement. C'est à vous qu'il appartient d'expliquer aux cadres et aux personnels de la Poste le bien fondé des mesures budgétaires prises par le Gouvernement. (...).¹¹²

30-31 mai 1979 : Réuni à Nantes les chefs de services régionaux et départementaux de Nantes et de Rennes, prise de contact qui fait partie du cycle normal des visites aux régions décidées par la DGP.¹¹³

28 juin 1979 : Assiste à la séance du Conseil Supérieur des Postes et Télécommunications (avec entre autres N. Segard, Daucet, Legouet, Grasset, Moulin). Au cours de la séance sont abordés les questions du Budget de 1980, les grandes lignes du Budget de 1978 pour des besoins de comparaison, les premières informations disponibles sur l'exécution en cours du Budget de 1979, les informations statistiques et comptables qui permettent de suivre les PTT dans le temps.¹¹⁴

11 septembre 1979 : Présente à l'occasion d'un voyage de presse à Nantes les dernières réalisations de la Poste en matière de centres de tri automatique, de terminaux financiers et de polyvalence des bureaux de poste en zone rurale.¹¹⁵

12 juin 1979 : Participe pour l'administration des Postes avec G. Souchard et E. Huret à la première séance de la table ronde “ Presse-Poste ” au Secrétariat d'Etat aux P.T.T.¹¹⁶

¹¹¹ Note de E. Simon à N. Segard, 28 mai 1979, archives des P et T, archives F. Aron, Chemise cartonnée beige “ Budget annexe des Postes et Télécommunications. Projet de budget pour 1980. “ Grandes Masses ” ”, A.N., C.A.C. 19850370/2 (F90 bis 6656).

¹¹² Note de N. Segard à E. Simon, 30 mai 1979, archives des P et T, archives F. Aron, Chemise cartonnée beige “ Budget annexe des Postes et Télécommunications. Projet Budget pour 1980. “ Grandes Masses ”, A.N., C.A.C. 19850370/2 (F90 bis 6656).

¹¹³ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 28 mai 1979, n°2, Archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹¹⁴ P.V. de la séance du Conseil Supérieur des Postes et Télécommunications du 28 juin 1979, archives des P et T, archives F. Aron, Chemise cartonnée beige “ Budget annexe des Postes et Télécommunications. Projet de loi de Finances pour 1980 ”, A.N., C.A.C. 19850370/2 (F90 bis 6656).

¹¹⁵ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 10 septembre 1979, n°15, Archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹¹⁶ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 11 juin 1979, n°2, Archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

19 octobre 1979 : Assiste en compagnie de H. Capelle et sous la présidence du ministre N. Segard au Comité des enseignements supérieurs des P.T.T.¹¹⁷

22 octobre 1979 : Reçoit les associations d'usagers de la Poste de Bordeaux et de Paris conduites par M. Stéphane Felix.¹¹⁸

29 novembre 1979 : Désigné (en même temps que entre autres Darrigrand, Pascaud, Grasset, Delmas, Babin, Roulet, Daucet, Legouet) comme Commissaire du Gouvernement pour assister le Secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications (N. Segard) pendant les débats sur le projet de loi finances pour 1980 (Budget annexe des Postes et Télécommunications).¹¹⁹

-1980 :

10-21 mars 1980 : Conduit en tant que Directeur général des Postes, la délégation française à l'assemblée plénière de la C.E.P.T. (en même temps que Le Saux, Souchard, Perret, Legouet) qui se déroule à Bruxelles.¹²⁰

3 avril 1980 : Accompagne le ministre N. Segard dans un déplacement au Puy auquel participent de nombreux journalistes et qui aura pour thème " la polyvalence administrative " (mieux faire connaître la Poste verte).¹²¹

16 septembre 1980 : Inaugure en présence de M. Couzior préfet de région et Pichon chef de service régional, l'extension de l'hôtel des Postes de Nantes.¹²²

Octobre 1980 : Lors de sa dernière conférence de presse, rends hommage à " ceux qui en France s'occupent de télématique, laquelle ne doit pas cependant introduire des déséquilibres ". " Le transport d'objets physiques continuera, car l'écrit correspond à un besoin fondamental de l'homme. " ¹²³

-1981 :

Arrive à la tête du Musée de la Poste dont le budget est augmenté en 1981 de 40 %.¹²⁴

-1989 :

17 mai 1989 : Auditionné en tant que Vice-Président de l'IREPP et ancien Directeur général des Postes, par Hubert Prévot dans le cadre du Débat Public.¹²⁵

¹¹⁷ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 22 octobre 1979, n°21, Archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹¹⁸ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 22 octobre 1979, n°21, Archives P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹¹⁹ Copie du décret, 29 novembre 1979, archives des P et T, archives F. Aron, Chemise cartonnée beige " Budget annexe des Postes et Télécommunications. Projet de loi de Finances pour 1980 ", A.N., C.A.C. 19850370/2 (F90 bis 6656).

¹²⁰ C.E.P.T., Assemblée plénière. Xe session ordinaire de la Conférence. Bruxelles, 10-21 mars 1980. I-Assemblée plénière. Compte rendu des travaux et documents (doc AP (80) 1 à 21), C.E.P.T., 1980, p. 28, archives P.T.T., A.N., C.A.C., 960441/2.

¹²¹ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 17 mars 1980, n°42, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹²² La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 1er septembre 1980, n°64, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹²³ La Lettre hebdo. L'hebdomadaire des activités économiques et financières liées à la Poste, 6 octobre 1980, n°69, archives des P.T.T., A.N., C.A.C., 840665/4 (F 90 bis 6345).

¹²⁴ " Une retraite dorée ", L'écho des carrières UFC C.G.T., N°7, janvier [?] 1981, rubrique " Les échos de l'écho ", archives C.G.T.-P.T.T., carton P23.

¹²⁵ Audition publique de E. Simon (en tant que Vice-président de l'IREPP) par H. Prévot dans le cadre du Débat Public, 17 mai 1989, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/8.

-1989 :

17 mai 1989 : auditionné par Hubert Prévot en tant qu'ancien Directeur général de la Poste, lors de la rédaction du rapport à l'issue du débat public sur l'avenir du service public de la Poste et des Télécommunications.¹²⁶ “ (...) A noter aussi, qu'à la différence du téléphone, la Poste a un nombre d'abonnés exactement égal au nombre d'habitants et que son problème, plus ardu que celui des Télécommunications est d'établir, au moyen d'un réseau matériel, des liaisons point à point avec les 21 millions de foyer français. Le service public exige le maintien d'un réseau de plus de 17. 000 points de vente et des tarifs indépendants de la distance. Il requiert l'écoute permanente des entreprises, l'adaptation à leurs besoins, et, pour cela la pris de décision au niveau le plus bas. Les efforts de déconcentration ne datent pas d'aujourd'hui. Chacun y met du sien, mais les résultats sont lents. Pourquoi? Je citerai deux raisons : L'une, c'est l'obligation de ne pas éparpiller les moyens mesurés. L'autre, c'est qu'en transférant des pouvoirs à l'échelon inférieur, on doute, la plupart du temps à tort, qu'ils seront aussi bien utilisés. Dans le sens ascendant, un autre frein à la déconcentration, vient de l'habitude des élus et des organisations syndicales de s'adresser à l'échelon le plus élevé possible, au risque de démotiver les responsables locaux. S'agissant des petits établissements, il ne faut pas nier leur utilité sociale; mais leur coût excède souvent leur utilité fonctionnelle. Aussi peut-on s'estimer en droit de demander la participation des collectivités locales, quitte à diversifier les activités, vente de presse, de prestations administratives et à valoriser les équipements (location de surfaces, de matériels inutilisés à certaines heures). Quelques mots sur le monopole. Il faut rappeler que le seul monopole des PTT est celui de la Poste car le ministre ne peut y autoriser de dérogations. Ce monopole est étroit; raison de plus pour le maintenir si l'on veut conserver à la Poste son caractère de service public. Vous avez émis le souhait que ce monopole fasse l'objet d'une définition commune à l'intérieur de la CEE. Il y faudrait, à mon avis, deux préalables. Le premier, c'est qu'il y ait une communauté d'attitudes; le repostage pratiqué par certains pays membres ne va pas dans ce sens. Le second, c'est qu'il serait bon que, dans notre pays, le monopole soit une réalité. Ce n'est pas tout à fait le cas. Notre monopole est un peu mité. Comme il serait illusoire de rêver à la disparition de toutes les entreprises en infraction, il me paraîtrait réaliste d'agréger les entreprises fautives les plus importantes; les autres périraient d'elles mêmes. Une remarque sur les prestations financières. Malgré la densité du réseau, malgré le fonctionnement sans reproche des chèques postaux, malgré la qualité des produits financiers de la Poste, cette dernière perd des parts de marché depuis vingt ans. En général on attribue ce dépérissement à l'interdiction des prêts personnels; les chèques postaux intéressent peu les jeunes. Il faut ajouter l'attitude réservée des banques et du Trésor... Le Livret A attire la convoitise des banques, ou plutôt, les banques font mine de le désirer. En revanche le livret A permet seul à la Poste de présenter un compte d'exploitation positif malgré les charges qui lui sont imposées. Malheureusement, le livret A est un produit peu à peu surclassé par les SICAV monétaires, y compris celles de la Poste. Il conviendrait de s'assurer que le solde net de cette dernière pourra relayer les profits du livret A. Le déclin du livret A ne doit pas entraîner le déclin du compte d'exploitation. A propos de l'équilibre financier les secteurs les plus déficitaires sont bien connus : la presse et les chèques. Il y a 10 ans, un accord est intervenu sur la presse. Cet accord a été respecté, en gros, par la presse, mais le ministère des Finances qui y avait pris part, l'a ignoré. De sorte que la Poste qui devait supporter 1/3 de la charge en assure les 2/3. Quant aux chèques postaux la rémunération de leurs frais de gestion fait l'objet

¹²⁶ Le débat public. Rapport de synthèse remis par Hubert Prévôt à Paul Quilès, ministre des Postes et Télécommunications et de l'Espace, 31 juillet 1989, Paris, ministère des Poste et Télécommunications et de l'Espace, août 1989, p. 171. BHPT : PB 00571.

de la part de la tutelle de décisions, à mes yeux, aussi imprévisibles que décourageantes. Je ne vois pourquoi le même travail est, suivant les années, payé convenablement, mal payé ou pas payé du tout. Il serait plus raisonnable d'autoriser la Poste, avec le concours de la Caisse des Dépôts, à placer une partie de l'encours des chèques postaux, calculé de telle façon que le profit couvre le coût des charges imposées. (...)”.¹²⁷

Activités politiques, syndicales, associatives :

Vice-président puis Membre d'honneur de l'Association française des relations publiques (A.F.R.E.P.). Membre en 1962 du Centre européen des relations publiques, administrateur pour la France de l'Association internationale des relations publiques (I.P.R.A.).¹²⁸ Tient à conserver le poste de vice-président de l'A.F.R.E.P. plutôt que celui de Président dévolu à un membre du secteur privé “(..) où le travail de relations publiques était beaucoup plus difficile.”¹²⁹ Rencontre lors de son passage à Clermont-Ferrand pendant la guerre Camille Mourguès qui dirigeait un maquis et fonda P.T.T.-F.O. après la guerre. “ C'est ce qui m'a permis par la suite de discuter avec lui plus facilement ”.¹³⁰

-1996 :

A la date de juin 1996 : membre du comité éditorial de l'I.R.E.P.P.¹³¹

-1989 :

Juin 1989 : A la date de juin 1989, Vice président de l'I.R.E.P.P. et du Conseil scientifique de l'I.R.E.P.P.¹³²

-1990 :

Novembre 1990 : A la date de novembre 1990 sociétaire et membre à titre consultatif de l'Assemblée générale de l'I.R.E.P.P.¹³³

Oeuvres, articles, rapports, cours, violon d'Ingres, entretiens :

-1957 à 1962 :

Assure le cours de Relations Publiques de l'E.N.S.P.T.T. année scolaire 1961-1962.¹³⁴, de 1957-1958 à 1960-1961.¹³⁵

-1965 :

19 mai 1965 : Participe (avec entre autres Moulin et Ténier) à la Conférence Régionale des Postes et Télécommunications (Séance qui se déroule à Orly). Présente l'activité du Centre de

¹²⁷ Audition publique de E. Simon (en tant que vice-président de l'IREPP et ancien Directeur général des Postes) par H. Prévot dans le cadre du débat public, 17 mai 1989, archives de la Poste, A.N., C.A.C., 910752/8.

¹²⁸ Postes et Télécommunications, n°84, décembre 1962, p. 13.

¹²⁹ “ les P.T.T. entre 1950 et 1980 ”, Annales des Mines. Gérer et comprendre, entretien de O. Join Lambert et F. Pallez avec Emile Simon, n°43, mars 1996, p. 38.

¹³⁰ “ les P.T.T. entre 1950 et 1980 ”, Annales des Mines. Gérer et comprendre, entretien de O. Join Lambert et F. Pallez avec Emile Simon, n°43, mars 1996, p. 39.

¹³¹ Les Cahiers de l'I.R.E.P.P., n° consacré à : “ Le secteur économique postal en Europe ”, n° 18, juin 1996, p. de garde.

¹³² Assemblée du Conseil scientifique de l'I.R.E.P.P., 7 juin 1989, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/2.

¹³³ Dossier dactylographié de R. Malgoire sur “ quel avenir pour l'IREPP ? ”, 20 novembre 1990, archives de La Poste, archives Aupied, A.N., C.A.C., 940332/2.

¹³⁴ A.N., C.A.C., archives E.N.S.P.T.T. 950497/22, Plans de cours 1961-1962.

¹³⁵ A.N., C.A.C., archives E.N.S.P.T.T. 950497/22, Plans de cours années 1957-58 à 1960-1961.

chèques postaux de Paris qui a vu son activité croître de plus de 7% en 1964; évoque différents problèmes particuliers aux P.T.T. : l'aménagement du quartier de la Défense, l'opération Maine Montparnasse, le transfert des halles à Rungis, conclut en insistant sur l'effort que font les P.T.T. pour s'adapter au développement économique tout en restant dans les limites juridiques d'un service public. Signale que en ce qui concerne les effectifs, l'administration est tributaire du budget du marché du travail qui rend particulièrement difficile le recrutement de fonctionnaires dans la région parisienne.¹³⁶

-1966 :

22 avril 1966 : En tant qu'Inspecteur Général Directeur des Services Postaux de la Région de Paris, fait un exposé lors de la Conférence régionale des Postes et télécommunications (qui se déroule à Paris-Archives) sur : " Bilan de l'action postale dans la région parisienne pendant l'année écoulée et perspectives d'avenir ". Intervient lors de la séance qu'il préside en évoquant la création de la Direction Régionale des Centres Régionaux; Le projet de mise en service de boîtes postales CEDEX dans les centres de tri. Souhaite que l'on fasse pression sur les gros clients de la Poste pour en obtenir une collaboration plus étroite en ce qui concerne a codification des adresses.¹³⁷

-1967 :

18 mai 1967 : En tant qu'inspecteur général, directeur des Services Postaux de la Région de Paris, fait un exposé lors de la conférence régionale des Postes et Télécommunications (Sarcelles) sur : " Bilan de l'action sociale dans la région parisienne et perspectives d'avenir ".¹³⁸

-1992 :

Février 1992 : Rédige un article sur " Quelles ouvertures pour La Poste ? " (Confiance des clients de La Poste, Professionnalisme de La Poste, L'intérêt que porte le personnel lui-même à La Poste, Le renforcement de l'aspect réseau de La Poste, Exigence pour la stratégie de La Poste d'une communication professionnelle externe et interne) dans le n°11 du Bulletin de l'I.R.E.P.P. consacré à " Prospective postale ", février 1992.¹³⁹

-1996 :

Mars 1996 : Accorde un entretien à la revue Annales des Mines. Gérer et comprendre, mars 1996, dans lequel il retrace sa carrière et insiste sur la création par ses soins d'un service de relations publiques au cabinet du ministre en 1952.¹⁴⁰

-1971 :

Mai 1971 : " Rapport au Premier Ministre sur la création éventuelle d'un Office national des Postes et Télécommunications " (dit " Rapport Galley " auquel Simon a participé) (I-Pourquoi une réforme ? ; II-Les missions des P.T.T.; III-La tutelle et la direction de l'Office

¹³⁶ Procès-verbal de la Conférence régionale des Postes et Télécommunications du 19 mai 1965, archives de la CCIP, IV-3. 10 (8).

¹³⁷ Ordre du jour " Poste " de la Conférence Régionale des Postes et Télécommunications, 22 avril 1966, et compte-rendu de la réunion, archives de la CCIP, IV-3. 10 (8).

¹³⁸ Ordre du jour " Poste " de la Conférence Régionale des Postes et Télécommunications, 18 mai 1967, archives de la CCIP, IV-3. 10 (8).

¹³⁹ Bulletin de l'I.R.E.P.P., n°11, février 1992, p. 133.

¹⁴⁰ " Les P.T.T. entre 1950 et 1980 ", Annales des Mines. Gérer et comprendre, entretien de O. Join Lambert et F. Pallez avec Emile Simon, n°43, mars 1996, p. 37 et sq.

national; IV-Le cadre financier; V-Le statut du personnel; VI-Les méthodes de gestion), 14 p. + annexes.¹⁴¹

Décorations, distinctions honorifiques :

Commandeur de la Légion d'honneur (décret du 14 avril 1976 *J.O.* du 18 avril 1976).¹⁴²

Commandeur de l'Ordre National du Mérite (décret du 24 mai 1972 *J.O.* du 26 mai 1972).¹⁴³

Officier du Mérite postal.¹⁴⁴ Chevalier de l'Ordre du Mérite Postal, (arrêté du ministre des P.T.T. du 15 janvier 1954).¹⁴⁵

¹⁴¹ Rapport Galley sur la création d'un Office des P.T.T., mai 1971, A.N., C.A.C., 980486/1.

¹⁴²Liste de nominations dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, promotion de Pâques 1976, dossier personnel, A.N., C.A.C., 920049/4.

¹⁴³ Who's who 1981-1982, Paris, Editions Jacques Laffitte, 1981, p. 1372. Bulletin Officiel des P.T.T., 1972, "Saumon", A, doc 154, cab 9, p. 37.

¹⁴⁴ Postes et Télécommunications, n°90, juin 1963.

¹⁴⁵ Bulletin Officiel des P.T.T., 1954, "Blanc", A, doc 54, cab 4, p. 47.